

Eurial passe au 38/32 sans concertation

La coopérative Eurial modifie sa grille de paiement du lait sans concertation avec l'interprofession pour avoir plus de gras dans son lait.



D. HARDY

▲ EURIAL, ET SA MARQUE SOIGNON, ont besoin de matière grasse pour garder le goût et l'onctuosité de ses fromages.

Le groupe coopératif Eurial, qui collecte plus d'un quart du lait de chèvre français, a informé ses producteurs d'un changement dans le paiement du lait. Afin d'avoir un lait plus gras et plus goûteux, la coopérative veut faire évoluer les taux de références en les passant à 38 grammes de matière grasse par litre et 32 grammes par litre de matière protéique. Le taux de référence passera donc de 33/28 à 38/32 à partir du 1^{er} juillet. Pour accompagner ce changement, la grille serait revalorisée de 69 euros les mille litres, ce qui correspond au changement de grammage de référence augmenté d'une majoration de sept euros. En parallèle, le paiement des grammes différentiels évolue avec le maintien du gramme de matière protéique payé 11 euros du kilo mais avec un plafond situé à 40 grammes par litre. Le paiement du gramme de matière grasse évoluera progressivement à partir de la campagne 2014/2015. Les grammes au-dessus de 38 seront bonifiés de cinq euros et de sept euros au-dessus de 45 de TB. Par contre, les éleveurs ayant un taux butyreux inférieur à 38 verront leur feuille de paie diminuée de 3,50 euros par gramme en

2014/2015. Ce malus passera à cinq euros en 2015/2016 puis, en 2016/2017, les grammes en dessous de 33 de TB pénaliseront la paie de sept euros. Eurial a envoyé une simulation à chacun de ses livreurs et seule une trentaine serait impactée négativement et accompagnée techniquement pour améliorer leurs taux.

Un bonus et des garanties pour les jeunes agriculteurs

Eurial ajoutera aussi un bonus de quatre euros aux mille litres pour les laits à moins d'un million de cellules. La coopérative souhaitant que tout son approvisionnement soit issu de fermes conformes au Code mutuel caprin, les exploitations non signataires au 1^{er} janvier 2015 seront pénalisées de sept euros les mille litres. Enfin, la coopérative encourage les installations en garantissant pendant cinq ans le prix du lait pour les nouvelles installations ayant lieu pendant les deux prochaines campagnes laitières. Pour les jeunes agriculteurs, le lait sera bonifié de 20 euros les mille litres la première année, dix

euros la deuxième et cinq euros la troisième.

Ce changement dans la grille du prix du lait, annoncé sans aucune concertation avec les interprofessions régionales ou nationales, interroge les éleveurs, très remontés lors de l'assemblée générale de la Fnec. « Je trouve inconcevable de partir seul dans ce changement radical de la grille, s'alarmait Geneviève Barat, éleveuse dans la Creuse et vice-présidente de Capgenes. Nous avons construit une génétique pour remonter les taux et le calcul de l'index est établi collectivement. Ces changements demandent un débat professionnel, scientifique et technique et les interprofessions sont faites pour ces débats. »

Un sujet interprofessionnel aux impacts lourds

« Ce dossier, relevant typiquement de l'interprofession, sera discuté prochainement dans un bureau de l'Anicap » promet Jacky Salingardes, le président de la Fnec. Le groupe Bongrain, qui avait envisagé un moment un changement dans la référence des taux, avait en son temps discuté de la question en interprofession avant d'abandonner cette idée avec l'arrivée de la crise de 2009. Les producteurs craignent aussi que d'autres laiteries se basent sur cette nouvelle référence. « Si Eurial veut de la matière grasse, elle peut aussi la payer plus cher sans toucher aux 33/28 de référence » recommande Mickaël Blanchard, le président du syndicat caprin de la Vendée, qui craint que les élevages en ration sèche soient davantage pénalisés par la nouvelle grille. Les fabricants d'aliment semblent déjà se tenir prêts à proposer de nouvelles formules pour augmenter les taux butyreux. « La matière grasse, c'est l'huile de palme qui l'augmente, explique Geneviève Barat. À quoi bon se vanter d'avoir un lait 100 % français s'il est fabriqué avec de l'huile de palme d'importation ». « N'est-ce pas aussi une diversion pour ne pas répondre à la demande de hausse des producteurs ? » renchérit Gérard Chabauty, le président du syndicat caprin des Deux-Sèvres. ■

Damien Hardy